

**PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU DIRECTEUR ET DU
DIRECTEUR ADJOINT DU DEPARTEMENT INFORMATIQUE
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON**

Le Président de l'Ecole normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'établissement du 13 novembre 2017,

Vu la décision n°18-068 du 6 avril 2018 portant organisation des élections partielles au sein du conseil documentaire de la bibliothèque Diderot de Lyon,

PROCLAME :

Conformément aux opérations électorales du 17 mai 2018, sont élus en qualité de directeur et de directeur adjoint du département informatique :

- **STEHLE Damien**, directeur ;
- **THIERRY Eric**, directeur adjoint.

Taux de participation : 31,42 %.

Le mandat du directeur et de la directrice adjointe prend effet à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 5 juillet 2019.

Fait à Lyon, le 18 mai 2018

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON